

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 25 mars 2013

CP 03/13-29

L'an deux mille treize, le 25 mars à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote: MM. Baylet, Empociello, Cambon, Massip, Astoul, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac.

AIDE À LA NUMÉRISATION DES SALLES DE CINÉMA

Par délibération du 27 juin 2011, l'Assemblée Départementale a mis en place un dispositif d'aide à l'équipement numérique des salles publiques de cinéma, avec un taux de 10% du coût hors taxe des travaux, en complément des aides du Centre National de la Cinématographie et de la Région.

Le cinéma municipal « Le Vox » de Castelsarrasin est une salle de proximité et de petite exploitation (184 places, 277 séances annuelles, 5 655 entrées en 2012) classée art et essai.

La Commune de Castelsarrasin a déposé un dossier de demande de subvention pour équiper cette salle en numérique. Le montant hors taxe des travaux est estimé à 89 500 €.

Ce projet est inscrit dans la maquette 2012 phase II de la convention territoriale du Pays Garonne-Quercy-Gascogne. Le CNC accorderait une aide de 43 500 € et la Région participerait à hauteur de 15 200 €.

Je vous propose de délibérer à notre tour et d'accorder à la Commune de Castelsarrasin une aide de **8 950 €** représentant 10 % du coût hors taxe de l'opération. La dépense correspondante sera imputée à l'article 204142, sous-fonction 311 du budget départemental.

La situation budgétaire serait la suivante :

Autorisation de programme	10 000 €
Engagement à la présente commission	8 950 €
Reliquat	1 050 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la délibération de l'Assemblée départementale du 27 juin 2011, décidant la mise en place un dispositif d'aide à l'équipement numérique des salles publiques de cinéma,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde à la commune de Castelsarrasin, une subvention départementale de 8 950 € représentant 10 % du coût hors taxe, pour l'opération d'équipement en numérique de la salle de cinéma municipal « Le Vox » ;
- Précise que ce projet est inscrit dans la maquette 2012 phase II de la convention territoriale du Pays Garonne-Quercy-Gascogne ;
- Impute la dépense correspondante sur les crédits inscrits à l'article 204142, sous-fonction 311 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,